



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉNERGIES
DE LA RÉGION LYONNAISE**

AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 31 OCTOBRE 1935

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ
DU MERCREDI 17 JUIN 2009**

BULLETIN N° 139

74^{ème} Année

SIEGE : 28 RUE DE LA BAÏSSE – 69627 VILLEURBANNE CEDEX – 04 78 84 98 27

TABLE DES MATIERES

	Page
ETAT DES PRÉSENTS	4
ORDRE DU JOUR	5
CAHIER DES CHARGES ELECTRICITE – PROTOCOLE EP	6
ADOPTION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU PRESIDENT	8
Séminaire du 26 mai 2009 : Quelles perspectives d'avenir pour le SIGERLy ?	12
Compte rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée au Président par la délibération 2008-04-09/05 en date du 9 avril 2008 ..	9
Compte rendu des décisions prises par le Bureau du 2 décembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération 2008-06-25/07 en date du 25 juin 2008	12
ADOPTION DU BULLETIN N°138	13
AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS	13
Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2008	13
Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 - budget principal	14
Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 - Budget annexe Sathonay-Camp	19
Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 - Budget annexe La Tour de Salvagny	20
Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 - Budget annexe installations photovoltaïques	20
Affectation du résultat de fonctionnement 2008 Budget principal	21
Budget supplémentaire 2009 - Budget principal	22
Budget supplémentaire 2009 - Budget annexe réseau chaleur Sathonay-Camp	24
Budget supplémentaire 2009 - Budget annexe installations photovoltaïques	25
QUESTIONS DIVERSES	25

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ PARC MIRIBEL JONAGE, MERCREDI 17 JUIN 2009
--

Le mercredi 17 juin 2009 à 18h45, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 10 juin 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue au Parc de Miribel Jonage à Vaulx-en-Velin.

Secrétaire de séance : Gilbert-Luc DEVINAZ

Nombre de délégués en exercice 112
Nombre de délégués titulaires présents 58
Nombre de délégués suppléants présents 6
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 1
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 65

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

L. BUFFARD (Neuville-sur-Saône) donne pouvoir à M. RODRIGUEZ (Neuville-sur-Saône)

Absents excusés

Cailloux	André BRUYAS
Caluire	Michel PANTIGNY
Chaponost	Jean-Charles KOHLHAAS
Charly	Jacques TOUILLON
Couzon-au-Mont-D'or	Pierre CORET
Craponne	Anne-Marie PERAGINE
Ecully	Pierre COSTANTINI
Irigny	Gérard RONY et Patrick BOSGIRAUD
	Gérard ROBIN et André SANLAVILLE (suppléants)
Neuville-sur-Saône	Laurent BUFFARD
	Bernard CHRETIN et Patrick RACHAS (suppléants)
Poleymieux-au-Mont-D'or	Claude PILLONEL et David POSNER
	Serge ULRICH (suppléant)
Saint Cyr-au-Mont-D'or	Gérard FRAPPIER
Saint Fons	Edmond DELOR et Serge PERRIN
Saint Genis Laval	Jean-Paul CLEMENT
Saint Genis Les Ollières	Alain BASTIE
Saint Germain-au-Mont-D'or	Véronique TOUTANT
Sainte Foy-lès- Lyon	Alain BAVOZET
Sathonay-Camp	Bernard DUPONT
Sathonay-Village	Christian RAMIREZ
Tassin-la-Demi-Lune	Alexis BRUNETEAU
Vénissieux	Pierre-Alain MILLET

Assistent à la réunion

Monsieur CORON, Directeur Général des Services
Madame VALANTIN, Responsable des services administratifs
Madame GREFFIER, Responsable service éclairage public
Messieurs BAS, GRAIL, HANOTEL, MOUYON, SUNE services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public
Mesdames MAMAN, PASQUIER, POULENARD, ROSSET, SALIGNAT, THORAL, service administratif
Madame HENNET, Responsable service Energies
Monsieur ENJOLRAS, service Energies

ETAT DES PRÉSENTS

Délégués présents à la séance (x)

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS					
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES		M. BALAIS		A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET	X	W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS		R. KINDLE	X	J-P. PERRET	X	R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY		M. SANS		E. BOURSEY	X
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY	X	B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS		A. GUERRIER		A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN	X	A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	J. TOUILLON		M-L. RUE		M. GUERRIERI	X	E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS		D GAIDIER	
Communay	G. BELLEVILLE	X	J-P. CHONE	X	G. BARDENET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	X	P. CORET		L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	J-F. FARGIER	X	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		F. PIRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI		A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	X	M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN		E. RUIZ-COLECHAR	X	M. GIRAUD		C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAU		P. FORGEOIS		L. FILLOUX		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI	X	A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	X	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME		D. ROYER	X	A. PIGEON		M. DJERORO	
Irigny	G. RONY		P. BOSGIRAUD		G. ROBIN		A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES		A. CASADO	X	R. THOLLET		P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER		P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD		B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ	X	P. FARNIER	X	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mt-d'Or	C. PILLONEL		D. POSNER		S. ULRICH			
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE		N. FERBER	X	G. JEGO		C. COMTE	
St-Cyr-au-Mt-d'Or	G. FRAPPIER		G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	
St Didier-au-Mt-d'Or	J. MATHERON		C. DUBUIS	X	E. DEBARD		C. BASSET	X
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR		C. DEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAUULT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD	X	A. BASTIE		G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT		D. YVOREL		Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI		F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE		P. CURTELIN		M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROUD		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET		M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT		G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ		M-L. PONSIN	X	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU		H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGES	X	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET		E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER	X	R. LLUNG		H. BRAVO	
Yourles	J-J. RUER		G. GRANADOS		E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu d'activités du Président ;
- Adoption du bulletin n°138 du 26 mars 2009 ;
- Information du Comité sur les délégations données au Bureau et au Président (application de l'article L.511-10 du CGCT) : délibérations du Bureau et marchés à procédure adaptée ;
- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2008 dressés par monsieur le receveur - budget principal et budgets annexes ;
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 – budget principal ;
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 budget annexe, à caractère industriel et commercial, "réseau de chaleur Sathonay-Camp" ;
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 budget annexe, à caractère industriel et commercial, "La Tour de Salvagny" ;
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 budget annexe, à caractère industriel et commercial, "installations photovoltaïques" ;
- Affectation du résultat de fonctionnement 2008 budget principal ;
- Budget supplémentaire 2009 budget principal ;
- Budget supplémentaire 2009 - budget annexe réseau de chaleur Sathonay-Camp ;
- Budget supplémentaire 2009 - budget annexe réseau de chaleur La Tour de Salvagny ;
- Budget supplémentaire 2009 budget annexe installations photovoltaïques ;
- Questions diverses.



La séance est ouverte à 18h50 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- La séance est ouverte.

Nous allons commencer notre comité. Je rappelle que nous avons eu une première partie où nous avons eu le plaisir, pour certains d'entre vous, de passer un agréable moment avec la chaleur qui nous a accompagnés, ce qui était fort agréable.

Merci à vous tous d'être là.

Avant de commencer, nous allons présenter un complément de contrat concernant le protocole éclairage public.

▪ **CDC Électricité - Protocole EP**

Mme GREFFIER.- Pour une fois, je m'adresse essentiellement aux communes qui ne nous ont pas transféré la compétence éclairage public, pour vous parler du protocole éclairage public lié au cahier des charges de concession.

Pour vous resituer un peu cette action : le contrat de concession a été signé en juin 2006, et à l'intérieur de celui-ci on parle notamment de l'éclairage public, de la limite du réseau entre la distribution publique d'électricité et l'éclairage public.

Il a été négocié avec ERDF -ce ne sont pas les termes principaux du contrat, mais cela fait partie du contrat- ce protocole éclairage public, qui permet de préciser les délimitations pratiques entre, notamment, les réseaux d'éclairage public, le réseau de distribution publique d'électricité, également des modalités d'exploitation du réseau d'éclairage public et du réseau de distribution publique d'électricité.

Pourquoi ce problème se pose-t-il ? Ce problème se pose notamment sur tous les réseaux qui sont physiquement ou électriquement liés.

C'est juste une introduction pour vous expliquer le pourquoi de mon intervention.

Vous avez des réseaux qui peuvent être physiquement ou électriquement liés, ce qui pose à ce moment-là le problème de l'exploitation : qui doit exploiter, qui doit donner son accord pour qu'une entreprise intervienne sur les réseaux ?

Et lorsqu'on se trouve avec une torsade commune éclairage public et distribution publique d'électricité : qui paye pour le renouvellement de ces réseaux ?

C'est ce qui est décrit au niveau de ce protocole.

Une partie des réseaux d'éclairage public, donc ceux qui sont physiquement ou électriquement liés au réseau de distribution publique d'électricité, fait partie de la concession. C'est ce qui est écrit à l'intérieur du protocole. C'est EDF qui en assure l'exploitation.

Également, on détermine à l'intérieur de ce protocole les différentes façons pour que ce réseau éclairage public sorte de la concession lorsqu'on réalise des travaux.

Ce contrat de concession est là pour déterminer : les modalités d'accès et les dévolutions au niveau des travaux, entre la commune, le SIGERLy et ERDF. Qui est propriétaire des installations, qui a des obligations vis-à-vis de ce réseau et quelles sont ces obligations ?

L'intérêt pour nous, collectivité, cela veut dire qu'ERDF, par ce protocole, s'engage à financer le renouvellement d'une partie des réseaux d'éclairage public qui se trouvent dans la concession.

ERDF nous doit également la gestion cartographique de la concession, donc intégrer dans sa cartographie les réseaux d'éclairage public.

Cette convention stipule également tous les engagements techniques et financiers d'ERDF en cas de travaux. Notamment, en cas de déplacement d'ouvrage à l'initiative d'ERDF ou en cas de renforcement sur les réseaux, ERDF doit payer la dépose et la repose au niveau du matériel d'éclairage public. Pour l'instant, cela arrive assez souvent qu'ils le fassent payer à la collectivité, à tort.

Ce protocole d'application met noir sur blanc les obligations d'ERDF en la matière.

Nous avons également négocié avec eux une amélioration de l'occupation du domaine public. Dans le cas d'installation de postes de distribution publique d'électricité, ERDF nous doit également une armoire d'éclairage public. Ce qui nous permet de ne pas suréquiper l'espace public.

Cela fait partie des intérêts de ce protocole.

Ce protocole a donc été négocié entre le SIGERLy et ERDF. Il sera envoyé aux communes qui n'ont pas transféré la compétence éclairage public. Pour celles qui nous l'ont transférée, c'est le SIGERLy qui est déjà compétent pour pouvoir s'engager sur ce protocole.

On va vous envoyer également un projet de délibération qui nous permettra de signer ce protocole en votre nom.

Les communes devront également fournir les coordonnées de leur exploitant d'éclairage public, donc l'entreprise qui assure la maintenance ou bien le service technique, pour qu'ERDF sache à qui s'adresser en cas de problème d'exploitation, et également, fournir la cartographie, la base de données de l'éclairage public de la commune.

C'était juste pour vous faire cette annonce-là, pour que vous ne soyez pas surpris quand dans vos communes vous verrez arriver ce courrier.

C'est un protocole éclairage public lié au contrat de concession, pour lequel on a besoin d'avoir administrativement votre appui pour pouvoir continuer dans la démarche.

Merci.

M. ABADIE, Président.- Avez-vous des questions ?

M. RAY (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Ma question est peut-être un peu hors sujet : cette convention sera-t-elle signée également par le SYDER ?

Mme GREFFIER.- Le SYDER a déjà un protocole avec ERDF, puisque c'est lié au contrat de concession. Le contrat de concession que l'on avait auparavant avec ERDF est toujours d'actualité chez eux. Ils ont également un protocole, mais il n'est pas appliqué.

Alors que nous, l'objectif, on a dit : tant qu'à signer un protocole, autant qu'il soit appliqué. Nous avons négocié plus finement qu'eux le protocole que l'on vous propose maintenant à la signature. Mais nous sommes partis du protocole qui existait avec le SYDER.

D'autres questions ?

Je vous laisse continuer.

M. ABADIE, Président.- Nous avons un délégué titulaire qui a changé à Pierre Bénite : M. Daniel DELEAZ remplace M. Michel ANDUJAR.

Nous félicitons notre nouveau délégué.

M. ABADIE, Président.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. Comme nous sommes sur le territoire de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Décines, donc un grand territoire, je vous propose de désigner M. DEVINAZ comme notre secrétaire de séance.

Nous avons des absents excusés.

(Lecture des personnes excusées).

Ont donné pouvoir : *(Lecture des pouvoirs).*

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE, Président.- Je dois vous faire le point sur le compte rendu d'activités.

- Le Bureau statutaire s'est réuni les 28 avril et 2 juin 2009
- Le Bureau restreint s'est réuni les 5, 12, 19 mai, 2 et 16 juin 2009.
- **25 mai 2009** : Rencontre avec Monsieur J.Y. MORONI de SERP CHOLTON : visite de leurs nouveaux locaux
- **26 mai 2009** : Séminaire (rapport Balladur) : quel avenir pour le SIGERLy ?

Élodie va vous présenter en dix minutes, la synthèse de ce qui s'est dit au séminaire sur l'avenir du SIGERLy, le rapport Balladur, la métropole, et nous aurons à la rentrée plus d'éléments au niveau national sur cette évolution pour travailler sur cette démarche.

Séminaire du 26 mai 2009 : Quelles perspectives d'avenir pour le SIGERLy ?

Mle ROSSET.- Les membres du bureau du SIGERLy se sont réunis lors d'un séminaire le 26 mai à Meyzieu pour évoquer l'avenir du SIGERLy.

- Cette réflexion s'inscrit dans un contexte un peu particulier, avec la loi du 7 décembre 2006 qui incite à créer une entité unique concernant la distribution publique d'électricité sur un territoire départemental, voire multi-départemental.
- L'autre élément important, c'est la réforme des collectivités territoriales, initiée par le rapport Balladur. Deux mesures concernent plus particulièrement le SIGERLy : les mesures relatives à l'intercommunalité et la possible création d'une métropole sur l'agglomération de Lyon.
- Concernant le contexte local, on est devant un territoire assez petit au niveau superficie mais avec une agglomération lyonnaise puissante, et une concentration des activités économiques.
- Sur ce territoire, on trouve quatre autorités concédantes pour la distribution d'électricité : Lyon, Saint Jean d'Ardières, donc deux communes. Et deux syndicats : le SIGERLy, et le SYDER qui représentent 235 communes pour 430 000 habitants.
On voit sur la carte le périmètre d'action de chaque autorité concédante : le territoire du SIGERLy, avec au centre la ville de Lyon. Saint Jean d'Ardières, la commune isolée sur l'ensemble du territoire du SYDER.
- Le séminaire avait pour but de réfléchir sur l'organisation de ces différents acteurs sur le territoire du département et sur l'avenir du SIGERLy.

Deux tableaux suivent :

- Le premier tableau fait la comparaison des compétences des trois autorités concédantes les plus importantes, puisque Saint Jean d'Ardières est une commune relativement petite. On retrouve toujours à peu près les mêmes compétences, avec un statut un peu différent :

- La distribution publique d'électricité et la maîtrise de l'énergie sont des compétences obligatoires pour les trois structures.
 - La distribution de gaz est une compétence optionnelle pour le SYDER, car il y a beaucoup de concessions communales sur le territoire du SYDER.
 - L'éclairage public et la production de chaleur, pour les trois structures.
 - Et deux petites différences : pour le SIGERLy, la dissimulation coordonnée des réseaux. Et pour le SYDER, des études d'implantation de vidéosurveillance.
- Le second tableau fait la comparaison de l'organisation des trois structures, avec un nombre beaucoup plus important de communes pour le SYDER par rapport au SIGERLy et avec aussi une dominante de communes rurales.

Concernant les délégués, le calcul est fait différemment.

On voit sur le niveau du personnel que la Ville de Lyon a un nombre important d'agents. Beaucoup de prestations sont réalisées en interne, notamment sur l'éclairage public.

Voilà une présentation assez rapide des trois autorités concédantes.

On a fait trois hypothèses pour l'avenir du SIGERLy.

- La première hypothèse, c'est la possibilité que le Grand Lyon devienne autorité concédante. Auquel cas, ce sont les communes qui transfèrent leur compétence au Grand Lyon, et c'est le Grand Lyon qui adhère, au nom de ses communes, au SIGERLy.

Cela entraîne la transformation du SIGERLy en syndicat mixte, avec le Grand Lyon et les huit communes hors Grand Lyon.

Il n'y a pas de modification du périmètre d'intervention ni des compétences du syndicat. C'est un mécanisme de représentation où le Grand Lyon se substitue à ses communes au sein du SIGERLy.

- La seconde hypothèse : c'est le cas où une métropole est créée sur l'agglomération lyonnaise.

C'est proposé par le comité Balladur : 11 métropoles, dont Lyon.

Avec des compétences larges, puisque la métropole aurait la clause générale de compétence et les attributions communales et départementales.

Pour les communes membres de cette métropole, deux statuts seraient proposés : soit elles se transforment en villes, soit elles gardent leur statut de collectivité territoriale, avec une autonomie financière plutôt limitée.

Quelles seraient les conséquences pour le SIGERLy ?

Une éventuelle disparition du SIGERLy, car on ne connaît pas encore trop l'avenir des intercommunalités sur le territoire de la métropole.

On peut craindre une perte du lien de proximité qui est privilégié au sein du SIGERLy puisque la métropole constituerait une structure de taille très importante.

Et à noter, un risque de forte dépendance des communes vis-à-vis de la métropole, notamment financière.

- La troisième hypothèse : c'est la possibilité de créer un syndicat départemental, qui réunirait les quatre autorités concédantes.

Trois raisons justifient cette création :

- Rationaliser les structures intercommunales. C'est souhaité par le rapport Balladur et par de nombreux rapports.
- La volonté de regrouper les autorités concédantes dans une entité unique pour faire face à l'ouverture du marché d'électricité.
- Accroître leur efficacité et leurs moyens financiers.

On peut voir trois avantages à la création d'une structure départementale :

- Une volonté de mutualiser et de renforcer la solidarité, qui sont des notions importantes dans une structure intercommunale.
- La possibilité pour le syndicat départemental d'acquiescer une position de force, notamment face au concessionnaire lors des renouvellements des concessions.
- Un certain nombre de gains financiers : d'une part des économies d'échelle, la possibilité de majorer les redevances liées aux concessions lorsqu'une structure départementale est créée, et la gestion du FACÉ par le syndicat à la place du Conseil général.

- Pour créer cette structure départementale, quatre schémas sont possibles :

- Un syndicat intercommunal qui regroupe les 293 communes.
- Un syndicat mixte composé des communautés de communes, communautés d'agglomération et Communauté urbaine.
- Un syndicat mixte composé du SIGERLy, du SYDER et de la Ville de Lyon.
- Dernière possibilité, un peu marginale : la possibilité qu'un syndicat se transforme en syndicat mixte et élargisse son périmètre sur l'ensemble du territoire départemental.

Pour cette structure départementale, un certain nombre de compétences : a minima la distribution publique d'électricité.

Comme on l'a vu dans le tableau, chaque autorité concédante a d'autres compétences, que l'on peut appeler « multi-énergie ». Auquel cas, il faudrait peut-être définir d'autres compétences, à la fois des compétences obligatoires et des compétences optionnelles.

- Et je voulais terminer sur la réforme des collectivités territoriales dont j'ai parlé au début, puisqu'à l'automne il y aura des nouveautés.

Le Comité Balladur propose de renforcer la représentation par les communautés.

Il y a une autre possibilité de transformation des intercommunalités en communes nouvelles. Sans plus de détails.

Et la possibilité de créer une métropole sur l'agglomération lyonnaise, qui pourrait avoir des conséquences sur les autres structures.

Dernier point, le calendrier prévisionnel de cette réforme : à l'été 2009, le projet de loi prévu par le gouvernement. Et ce projet de loi serait en discussion au Parlement à l'automne 2009.

Les différentes dates d'application qui sont proposées dans le comité Balladur : en 2012, pour les intercommunalités. Et en 2014, pour la création d'une métropole.

Voici rapidement résumé ce séminaire.

M. ABADIE, Président.- Élodie a fait un travail considérable.

C'est un dossier assez complexe. Ce n'est pas le but de cette soirée, mais j'ai souhaité vous montrer le travail fait par l'ensemble du Bureau, et je remercie encore l'ensemble des membres du Bureau qui ont participé pleinement à cette réunion qui a été très riche en informations.

C'est lié bien sûr à des tas de facteurs au niveau national, puisque nous ne savons pas l'évolution de ce qui va être fait et ce qui sera pris. Le projet Balladur comporte des choses intéressantes, mais à mon avis cela ferait des chamboulements un peu trop importants, on n'est pas entrés dans les détails mais il y a la problématique de la représentativité au suffrage universel, c'est très compliqué. J'en parlerai peut-être un peu plus tard.

À mon avis personnel, je ne pense pas que la métropole soit là en 2014. Je ne le crois pas. Il me semble personnellement, après on verra ce que décideront le Bureau et le Comité, que la meilleure approche est de rester dans ce que nous avons déjà un peu échafaudé ensemble, à savoir : le rapprochement des syndicats pour avoir un syndicat départemental. Ce qui nous donnera de rester à une échelle de proximité, et d'être aussi un pouvoir par rapport aux autres collectivités. C'est important.

Mais le débat sera fait d'ici la fin de l'année.

Je voudrais adresser un remerciement personnel à notre personnel du SIGERLy, car ils ont pris l'initiative de participer au challenge vélo interentreprises, et ils sont arrivés deuxième.

Je crois qu'on peut les applaudir.

Quand on parle de développement durable, le syndicat montre qu'il y a une volonté de faire.

Merci à vous tous d'avoir participé, car je crois que ce sont toutes ces initiatives qui s'ajoutent, dont on pourrait dire qu'elles sont petites mais il faut les prendre et les réaliser. C'est comme cela que l'on arrivera à faire du développement durable et à essayer de sauver notre planète.

- **27 mai 2009** : Salon Lumiville
- **2 juin 2009** : Rencontre avec SAFEGE : compte rendu d'activité du bureau de maîtrise d'œuvre
- **15 juin 2009** : RHONALPENERGIE Environnement : Réunion annuelle des Présidents de Syndicats "bilan et perspectives"

M. ABADIE, Président. - (*Lecture du compte rendu d'activités - suite*).

J'ai écrit à l'ensemble de vos Maires pour rappeler, puisque nous commençons à avoir pas mal de communes qui mettent en place des panneaux indicateurs de vitesse branchés sur l'éclairage public (bien sûr cela ne concerne que les communes qui ont confié l'éclairage public au SIGERLy) que si vous faites cette démarche, vous devez demander l'autorisation et la vérification de la compatibilité des systèmes que vous installez sur l'éclairage public.

- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 28 avril 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération 2008-06-25/07 en date du 25 juin 2008 :

DELIBERATION N°	OBJET
B – 2009-04-28/01	Etudes énergétiques – demande de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes
B – 2009-04-28/02	Avenant n° 1 au marché 08.09 du 9 octobre 2008 passé avec la société RHONIS pour le nettoyage des locaux 2/4 petite rue de la Rize à Villeurbanne

- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 juin 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération 2008-06-25/07 en date du 25 juin 2008 :

DELIBERATION N°	OBJET
B-2009-06-02/01	Avenants n° 1 aux marchés à bons de commande, lots a, b, c, et d passés pour la réalisation d'études énergétiques – marché 08-10
B-2009-06-02/02	Convention pour le raccordement de panneaux lumineux indicateur de vitesse à l'éclairage public sur la commune de La Tour de Salvagny
B-2009-06-02/03	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Irigny pour la mise en lumière de la fresque végétalisée place de l'Abbé Pierre
B-2009-06-02/04	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine de Lyon, Service Voirie Circulation Gestion Centralisée (VCGC), pour la réalisation de travaux de signalisation et dissimulation des réseaux - rue Joliot Curie à Tassin La Demi-lune
B-2009-06-02/05	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine de Lyon, Service Fourreaux Urbains (VIFU), pour la réalisation de travaux de dissimulation et travaux VIFU (réseau mutualisé des télécommunications) - rue Joliot Curie à Tassin la Demi-Lune
B-2009-06-02/06	Convention triennale avec le comité social du Grand Lyon
B-2009-06-02/07	Convention SIGERLy/SYTRAL pour le projet "rue de la Poterie" sur les communes de Tassin la Demi-Lune et Francheville

ADOPTION DES BULLETINS n° 138

M. ABADIE, Président.- Nous devons adopter le dernier bulletin. Avez-vous des observations ?

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Personne. Abstention ?

Le bulletin n° 138 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS

M. ABADIE, Président.- Nous passons à l'approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2008 qui ont été dressés par monsieur le receveur, dont je le remercie de sa présence ici, pour le budget principal et les budgets annexes.

Ensuite nous verrons la succession de comptes administratifs pour l'exercice 2008, budget principal et budgets annexes, puisque nous en avons trois : le réseau de chaleur de Sathonay-Camp, le réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny, et les installations photovoltaïques.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2008 pour le budget principal.

Et nous verrons ensuite l'ensemble des budgets supplémentaires.

Puis nous aurons les questions diverses.

Je vais donner la parole à notre collègue M. Devinaz, notre Vice-président chargé des finances, qui va vous faire cette présentation. Sachant qu'à la fin de cette présentation, je me retirerai conformément à la loi pour vous laisser voter.

C-2009-06-17/01

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2008 DRESSÉS PAR MONSIEUR LE RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. DEVINAZ, Vice-président.- Mes chers Collègues, voilà une partie de plaisir, pour vous comme pour moi.

Le premier vote concerne le compte de gestion 2008.

La diapositive résume ce que nous devons voter.

(Lecture des comptes de gestion 2008)

Voici résumé très rapidement la première délibération et je propose au président de passer au vote.

Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

Le rapport des comptes de gestion 2008 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. DEVINAZ, Vice-président.- Deuxième délibération : le compte administratif. Monsieur le Président ABADIE doit sortir au moment du vote.

Ce que je propose, c'est que nous essayons de regarder l'ensemble du compte administratif du budget principal et annexe, et nous reviendrons sur les diapositives pour passer au vote. Et c'est notre premier Vice-président qui nous fera voter.

Sur le compte administratif, en présentation générale, il faut rappeler que le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. Pour le SIGERLY, c'est notre Président.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur et il présente les résultats de l'exercice du budget.

Le compte administratif est voté par nature, avec une présentation fonctionnelle. Un jour il faudra peut-être regarder tous ensemble comment on tient la gestion dans les collectivités territoriales. On devrait y voir plus clair.

(Lecture du compte administratif 2008)

Vous aurez quelques petites modifications à faire sur le document envoyé :

Charges financières, c'est : 1 370 089,77 €uros.

Dans votre document, en face de chapitre 66, il faut ajouter 207 330,02 €uros.

(Lecture du compte administratif 2008)

Dans votre délibération, page 2, ce chiffre est à modifier. Et en bas, car c'est reporté de 2007 alors que c'est 2006 apparaît.

Et page 2, c'est : un solde positif d'exécution.

M. ABADIE, Président.- Le compte administratif est une image donnée à un moment donné du vote du budget du syndicat, et ce compte administratif permet d'être le reflet de ce qui se passe.

Ce qui était intéressant, j'ai souhaité montrer comment avaient évolué les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement, de même que les recettes, par rapport au compte administratif précédent, de façon à vous donner une image peut-être plus physique.

Ce sont des chiffres cumulés les uns derrière les autres, comme il y a à chaque fois les restes à réaliser ou autres, on peut toujours se poser des questions : pourquoi ces chiffres ? Pourquoi n'y a-t-il pas de correspondance entre les uns et les autres ? Nous-mêmes en Bureau, nous nous étions posé des questions.

Ce sont toutes les difficultés à lire des tableaux de comptabilité qui ne sont pas toujours évidents à saisir.

Je pense que ces fourchettes d'évolution sont intéressantes.

Ce que je voulais dire, et c'était l'une des questions posées : nous voyons au syndicat des emprunts qui augmentent, des dépenses, et en fait, c'est lié à nos recettes. Je rappelle que comme nous ne sommes pas un syndicat à fiscalité propre, nos dépenses sont liées aux recettes des communes.

Par contre, là où l'on pourrait s'interroger, c'est jusqu'où on peut aller et jusqu'où les communes pourraient aller.

Nous avons décidé en Bureau, à la rentrée -vous savez que d'habitude avant chaque comité nous avons soit une séance de présentation avec des partenaires autres, aujourd'hui c'était exceptionnel, c'était de la détente, il n'y a pas eu cette présentation-, de vous faire un point sur l'évolution du syndicat par rapport à ses budgets, à ses dépenses, comment on doit travailler avec les communes pour les sensibiliser, car je rappelle que c'est le libre arbitre des communes.

Indirectement, c'est pour certaines communes, étaler la dette. Je rappelle que c'est chaque fois sur 15 ans. Donc chaque année on ajoute, on a un système à millefeuille qui se crée. Je pense que pour nous il est important de prévenir les communes. On vous présentera des tableaux avec les moyennes générales de nos communes, en disant : « Votre commune, par rapport à l'endettement au sein du syndicat, est à tel niveau ». Après bien entendu, c'est le choix des communes. Nous ne sommes pas là pour être les censeurs et dire aux communes : « Il ne faut surtout pas faire cela ».

J'ai souhaité que nous le fassions. Je ne voudrais pas qu'on nous le reproche à un moment donné en disant : « Comme on vous a transféré la compétence, c'est votre problème, ce n'est plus le nôtre ».

Si, c'est aussi votre problème, car c'est votre argent. Donc c'est important. Je crois que certaines communes ont été sensibilisées à cela. Lorsqu'on a démarré, il y a eu une montée très forte en travaux, et on le verra dans les investissements. Je rappelle que nous sommes partis de zéro et qu'aujourd'hui nous sommes presque à 18 millions d'euros par an d'investissements, ce qui est énorme.

Donc nous vous proposerons à la rentrée de vous sensibiliser à cela. Et je pense qu'à cette réunion, vous pourrez convier vos responsables des finances à venir et à discuter avec nous, pour voir si nous avons la même approche.

Ce qui est important, c'est que nous ayons chacun la même vision de l'évolution de l'endettement de nos communes.

Merci.

M. FARAMIN (Dardilly).- Sur les "Autres charges de gestion courante", à quoi correspond cette décroissance ? Ce sont des reclassements de compte ? Si on regarde sur l'historique en partant de la gauche 2003, on a un paquet énorme qui se résorbe. Ce sont vraisemblablement des virements de compte ?

Mme VALANTIN.- Au niveau du chapitre 65 – "Autres charges de gestion courante", on a une dette envers le SYDER. Elle était très importante au départ et elle diminue tous les ans.

M. ABADIE, Président.- Pourquoi voit-on en 2005 une baisse très forte et une remontée en 2006 ?

Mme VALANTIN.- On a sauté une année pour régler le SYDER.

M. ABADIE, Président.- On avait un différend avec le SYDER, qui nous réclamait des sommes, dont l'affaire de Quincieux, sur lesquelles nous n'étions pas d'accord. Ils nous demandaient de payer tant et nous estimions devoir moins.

Il y a eu de petits échanges de courriers.

Vous savez que le meilleur moyen pour obtenir gain de cause, c'est de ne pas payer. C'était pour nous le seul moyen. À force de dire : « Tant que nous n'aurons pas vos explications sur ces sommes que vous nous demandez, nous ne paierons pas. » Cela explique pourquoi une année, une somme n'a pas été payée. Elle a été cumulée l'année suivante, ce qui explique la remontée.

M. DEVINAZ, Vice-président.- Par rapport au tableau, avez-vous d'autres questions ?

On voit que les charges à caractère général, si on faisait une courbe, ont un caractère exponentiel.

M. ABADIE, Président.- Cela s'explique, c'est la dynamique du syndicat qui s'est mise en place. En fait, tout a été en exponentiel. Vous le verrez aussi pour l'investissement, et peut-être encore plus fortement.

Nous avons eu une montée très forte en personnel, en charges générales, en dépenses courantes car il y a eu aussi les bureaux. Tout a suivi.

Aujourd'hui, nous sommes à un équilibre. Heureusement. Il fallait bien qu'à un moment il y ait une stabilisation.

Aujourd'hui nous sommes arrivés au rythme de croisière. Maintenant on va plus passer en plateau avec peut-être une augmentation due à l'inflation, aux critères classiques : augmentation des salaires, comme nous en avons tous dans nos communes. Mais nous n'aurons plus ce phénomène exponentiel, sauf si on évolue différemment dans le syndicat, que nous prenons d'autres compétences, qu'il y ait des demandes plus fortes, etc. Mais c'est un autre débat.

M. DEVINAZ, Vice-président.- Une deuxième diapositive montre l'évolution de l'éclairage public. Comme vient de le rappeler le Président, nous sommes des exécutants de nos communes. Et à un moment, il faut s'assurer que la commune soit bien en phase avec ce qu'elle nous a commandé.

M. ABADIE, Président.- Pour l'éclairage public, c'est pareil, vous avez deux phénomènes. Je rappelle qu'au départ du syndicat, 19 communes avaient transféré l'éclairage public. La compétence éclairage public avait été scindée en plusieurs catégories, cinq si j'ai bonne mémoire : on ne pouvait faire que l'achat d'énergie, des travaux, de la maintenance, de l'extension et des renforcements.

Nous avons été obligés de reprendre tout cela parce que la Préfecture s'était trompée sur la problématique des compétences, et elle a voulu que ce soit une compétence générale.

De ce fait, nous avons changé notre fusil d'épaule avec de nouveaux statuts, nous avons mis en place la PPI d'éclairage public et autres outils. Et nous sommes passés de 19 communes à 33 communes qui nous ont confié l'éclairage public.

D'où l'explication de l'augmentation de ces courbes. C'est valable pour l'achat d'énergie, la maintenance et le total des deux. C'est un peu normal.

Nous aurons à la rentrée, nous en avons discuté avec le service éclairage public, une présentation générale, de ce que vous a apporté le syndicat en ayant récupéré la compétence. Sur l'achat d'énergie, il n'y aura pas trop de problématique car pour l'instant on n'a pas changé de fournisseur, mais surtout sur les coûts de maintenance, sur les économies d'énergie notamment avec les nouveaux programmes d'équipements publics où nous avons mis du nouveau matériel très performant, etc.

Pour donner un exemple : pour ma commune, nous avons du matériel à 125 watts et nous allons installer à la place des 45 watts. Cela vous donne l'ordre d'idée des économies que l'on peut faire.

Ce serait intéressant, sans entrer peut-être dans le détail, d'avoir au moins un aspect général de comment a évolué l'éclairage public dans nos communes, pour celles qui nous l'ont confié.

Les autres, nous essayerons de vous faire envie.

M. DEVINAZ, Vice-président.- Nous avons vu les dépenses. Maintenant nous allons voir les recettes de fonctionnement.

(Lecture du compte administratif 2008)

Si on prend l'évolution de nos recettes entre 2006 et 2009, en termes de contribution, cela a suivi une progression de 96 % et en redevance de 87,5 %.

Nos recettes suivent l'évolution de nos dépenses. Ce qui est quelque part rassurant.

(Lecture du compte administratif 2008)

Voici des courbes qui nous montrent l'évolution des dépenses, et je vais laisser M. Abadie les commenter.

M. ABADIE, Président.- Ce sont à peu près les mêmes commentaires. Nous avons vu tout ce qui était fonctionnement. Là, nous avons la même évolution en dépenses d'investissement. Vous retrouvez les 18 millions d'euros sur la courbe.

Il y a eu une augmentation très forte, mais on voit déjà un tassement en 2008 et 2009. Cela s'explique par le fait que d'abord les communes font attention, même si tout à l'heure je vous disais qu'il faudra les aider dans le suivi. Certaines se sont rendu compte que la capacité de financement était limitée aussi dans les communes et qu'il fallait commencer à réguler un peu tout cela. Sachant qu'il y a deux possibilités : nous sommes dans un système où vous pouvez soit fiscaliser en totalité, soit prendre tout ou en partie sur votre budget propre.

Il y a une nouveauté, concernant les fonds de concours, que je vous préciserai à la rentrée : un texte de loi est passé récemment, et d'ailleurs je vous avais interrogé à cet égard. Ce texte de loi autorise aujourd'hui les EPCI (qui ne sont pas à fiscalité propre) à avoir une aide des communes par l'aide d'un fonds de concours.

Quel est l'avantage de ce système ?

C'est un système qui est aussi utilisé au Grand Lyon, notamment pour ceux qui ont le fonds d'intervention communale (FIC), où la commune, bien que ce ne soit pas dans sa compétence voirie, peut très bien participer financièrement jusqu'à hauteur de 50 %. Au-delà elle ne peut pas, c'est lié au fait que si elle était à 51 %, elle deviendrait maître d'ouvrage, et elle ne le peut pas car ce n'est pas sa compétence. Donc elle peut participer.

Quand j'ai vu ce texte de loi qui vient de sortir, j'ai trouvé qu'il était intéressant, notamment pour les communes qui avaient une problématique : elles ne voulaient pas s'endetter sur 15 ans et souhaitaient payer, parce qu'elles avaient des fonds propres importants, en une seule fois des travaux.

Antérieurement, la loi nous l'interdisait, puisque c'est l'application du même système à tout le monde, soit un règlement sur 15 ans qui peut être fiscalisé ou intégré en tout ou partie dans le budget communal.

Le système des fonds de concours permettrait aux communes qui le souhaiteraient, à titre exceptionnel, de pouvoir envisager un montant de travaux définis à payer en une seule fois. Et je sais qu'à minima au moins trois communes m'avaient interrogé à l'époque. J'avais d'ailleurs interrogé la préfecture s'il y avait possibilité de faire une dérogation dans le système ; on ne m'avait alors pas répondu. Je poserai la question à Mlle Taillardat de la Préfecture, pour avoir confirmation que les communes pourraient participer de cette façon en payant des travaux en une seule fois.

Ce n'est pas valable pour tout le monde, mais certaines communes le souhaitaient.

M. FARAMIN (Dardilly).- Qui récupère la TVA ?

M. ABADIE, Président.- Votre fonds de concours est en investissement, alors que votre contribution est en fonctionnement.

Mais je vous rappelle que dans la contribution, vous payez en hors taxes.

Je sais qu'au Grand Lyon, ils payent la TVA et ils la récupèrent deux ans après, mais comme c'est un système à fiscalité propre, c'est peut-être différent.

Pour répondre à votre question : c'est nous qui récupérons la TVA. Donc ce sera hors TVA.

Sur les recettes, vous avez les récupérations de fonds de compensation de TVA. Ne vous effrayez pas de la courbe jaune, je vous rappelle que c'est à titre exceptionnel puisque nous avons été autorisés à récupérer deux années la même année. Cela explique pourquoi il y a une courbe aussi généreuse de fonds de compensation de TVA.

Sinon, pas de problème particulier.

Celle du dessous est celle d'EDF, qui nous est versée systématiquement. Il n'y a pas de décalage dans le temps.

M. DEVINAZ, Vice-président.- Le compte administratif du budget principal vient d'être présenté, et c'est ce qui sera à voter tout à l'heure.

Il y a parfaite concordance du compte administratif 2008 et du compte de gestion 2008, et il faudra affecter la somme de 9 032 311,50 €uros au compte 1068.

Nous passons aux budgets annexes.

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008
BUDGET ANNEXE, À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
« RÉSEAU DE CHALEUR SATHONAY-CAMP »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. DEVINAZ, Vice-président.- Le compte administratif budget annexe concernant le réseau de chaleur de Sathonay-Camp.

(Lecture du compte administratif 2008 – budget annexe)

M. ABADIE, Président.- Le réseau de chaleur de Sathonay-Camp n'a pas démarré dans sa phase d'investissement important, ce ne sont que les études qui ont été faites et autres. Il n'y a pas eu de réalisation physique. La seule réalisation physique, c'est un micro-chauffage interne dans les écoles. C'est pour cela qu'il y a très peu d'investissement.

Cela va venir au fur et à mesure avec l'arrivée de nos gendarmes, qui arriveront d'ici peu, et nous devons réaliser l'ensemble de l'installation.

Et les recettes, ce sont les recettes du réseau qui existent actuellement : l'achat de fourniture de gaz.

M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).- Je reviens un peu en arrière : au niveau investissement, sur le chapitre 041, tout ce qui est opérations patrimoniales, on a bien les dépenses et recettes qui sont égales.

Par contre, sur le chapitre 45, pourquoi n'a-t-on pas cette égalité en Opérations pour le compte de tiers ? Pourquoi les dépenses et les recettes ne sont-elles pas égales, aussi bien en 2008 qu'en 2009 ?

Mme VALANTIN.- Le chapitre 45, ce ne sont pas des opérations d'ordre, donc elles ne sont pas équilibrées en dépenses et recettes. Cela concerne des conventions avec le Grand Lyon de délégation de maîtrise d'ouvrage.

M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).- Ce qui signifie que pour cette année, ils nous donnent plus d'argent.

Mme VALANTIN.- Ces opérations s'équilibrent en fin d'opération. Elles sont obligatoirement équilibrées mais à la fin des travaux. Il y a un décalage entre le mandatement des dépenses et l'encaissement des recettes.

M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).- Pour 2008, on leur avance l'argent, et pour 2009 on récupère ?

Mme VALANTIN.- Voilà. Il y a un décalage dans la réalisation.

M. ABADIE, Président.- D'autres points ?

C-2009-06-17/04

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008
BUDGET ANNEXE, À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
« LA TOUR DE SALVAGNY »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. ABADIE, Président.- Nous passons au budget annexe de La Tour de Salvagny.

M. DEVINAZ, Vice-président.- (*Lecture du compte administratif 2008 – budget annexe*)

C-2009-06-17/05

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008
BUDGET ANNEXE, À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
« INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. ABADIE, Président.- Nous passons au budget annexe du photovoltaïque.

M. DEVINAZ, Vice-président.- (*Lecture du compte administratif 2008 – budget annexe*)

Des questions ?

J'invite le président à se retirer, et je vais inviter notre 1^{er} Vice-président à procéder au vote.

(Sortie du Président).

M. DEGUELDRE, Vice-président.- Puisqu'il n'y a pas eu de question, je vais mettre aux voix l'adoption du rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 — budget principal.

Y a-t-il des votes contre ? Personne. Des abstentions ? Personne.

Le rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 — budget principal est adopté à l'unanimité.

Deuxième vote : le rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 — budget annexe sur le réseau de chaleur de Sathonay-Camp.

Des votes contre ? Personne. Des abstentions ? Personne.

Le rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 — budget annexe sur le réseau de chaleur de Sathonay-Camp est adopté à l'unanimité.

Troisième vote : le rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 — budget annexe sur le réseau de chaleur de la Tour de Salvagny.

Des votes contre ? Personne. Des abstentions ? Personne.

Le rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 — budget annexe sur le réseau de chaleur de la Tour de Salvagny est adopté à l'unanimité.

Quatrième vote : le rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 — budget annexe sur le photovoltaïque.

Des oppositions ? Personne. Des abstentions ? Personne.

Le rapport sur le compte administratif de l'exercice 2008 — budget annexe sur le photovoltaïque est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous pouvons rappeler le Président.

(Retour de M. le Président ABADIE).

Monsieur le Président, les quatre rapports ont été adoptés à l'unanimité.

M. ABADIE, Président.- Merci au Bureau, merci à tous mes Collègues.

C-2009-06-17/06

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2008 BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. DEVINAZ, Vice-président.- (Lecture de l'affectation du résultat de fonctionnement 2008 – budget principal)

M. ABADIE, Président.- Comme vous le voyez, nous n'avons pas tout reporté en investissement, nous en avons gardé une partie en fonctionnement. C'est une réserve que nous préférons avoir.

Sachant que dans le report à l'investissement, c'est surtout en fait pour les travaux de dissimulation des réseaux, c'est dans la compétence où il y a le plus de demandes, avec la dissimulation et l'éclairage public.

Par rapport à ce qui s'est passé en 2008, le compte administratif, c'est l'image à un moment donné de la conformité avec le budget voté, mais ce qui serait intéressant, et nous le ferons ultérieurement pour les autres, c'est aussi de voir les taux de réalisation. C'est important de le savoir. Parce que c'est bien beau de suivre son budget, mais il faut voir si on le gère d'une bonne façon.

J'avais demandé notamment pour les dépenses de travaux, compte 23, de me donner les pourcentages de réalisation. Et pour vous donner un ordre d'idée : on avait prévu pour 2008 : 29 000 000 € de travaux. On a réalisé : 17 887 556 €, ce qui fait 62 % de réalisation. Et nous avons un reste à réaliser de 33 %.

Il y a tout de même une différence. Et j'ai demandé : pourquoi n'a-t-on pas un taux de réalisation plus fort ? Pourquoi on ne pouvait pas faire mieux.

L'explication vient du fait que nous sommes liés avec les communes, avec le Grand Lyon, et nous avons des décalages. Ce sont ces décalages qui expliquent pourquoi les restes à réaliser sont importants.

Mais j'aimerais qu'au fur et à mesure des années, comme je vous ai présenté les courbes d'évolution des dépenses et des recettes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, pour les années futures, on vous présente aussi les courbes de réalisation.

Et nous essayerons d'être les plus performants.

Bien sûr, cela dépend du travail que nous ferons avec les communes, car pour diverses raisons, à un moment donné on reporte les travaux parce qu'il y a ceci ou cela à faire.

Mais je souhaite que l'on améliore nos 62 %.

C'est pour cette raison que nous mettons la majorité de notre report en investissement, car c'est là où nous avons le plus de besoins.

Des questions particulières ? Il n'y en a pas.

Je vous propose de le voter. Qui est contre ? Personne ? Qui s'abstient ?

La délibération d'affectation du résultat de fonctionnement 2008 est adoptée à l'unanimité.

C-2009-06-17/07

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 - BUDGET PRINCIPAL
--

M. DEVINAZ, Vice-président.- Vous avez dû tous recevoir un tableau. Depuis, le budget supplémentaire a été revu car le Bureau restreint s'est réuni, et à un moment s'est posé les questions que vous pouvez vous poser.

Il y a bien tout dans le tableau, tout est bien équilibré, mais la lecture du tableau, même si on a voulu qu'elle soit plus facile parce qu'elle permet d'avoir tout : ce qui était en 2008, le compte, le reste à réaliser, simplement, les deux pages de synthèse, pages 4 et 7, ce que nous allons vous transmettre vous permettra de voir que les choses sont équilibrées en dépenses et en recettes, car dans le tableau que vous avez, des additions ne sont pas faites.

(Projection du tableau).

Je vais laisser Muriel VALANTIN commenter son tableau.

Le souhait pour le Bureau était que vous ayez tous les éléments sur un même tableau, et non pas après aller rechercher ce que l'on a mis au primitif, au budget supplémentaire.

Mme VALANTIN.- En fait, les prévisions budgétaires doivent être équilibrées en dépenses et recettes, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. On voit bien que dans le total du budget 2008, il y a égalité.

Ensuite, on a les deux autres colonnes : compte administratif et restes à réaliser. Ce sont les résultats que nous venons de voter. Il y a une différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui font le résultat.

Ensuite, les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Vous avez le total du réalisé plus des restes à réaliser pour vous montrer, par rapport aux prévisions globales, ce que représente : notre compte administratif plus les restes à réaliser.

Ensuite, le budget 2009 : ce sont à nouveau des prévisions qui sont équilibrées.

Par contre, après, vous avez le budget supplémentaire, avec deux sommes : 802 206,99 €uros et 1 407 513,24 €uros. C'est à rapprocher des restes à réaliser qui sont repris au budget supplémentaire.

Ce sont les chiffres indiqués dans les cellules violettes : normalement c'est 735 631,85 €uros plus 802 206,99 €uros, ce qui donne 1 537 838,84 €uros.

Et pour les recettes, vous avez à ajouter : 1 407 513,24 €uros, plus les restes à réaliser : 130 325,60 €uros, ce qui vous donne le même montant : 1 537 838,84 €uros

M. ABADIE, Président.- Nous nous étions posés des questions en Bureau et en Bureau restreint, en se disant : comment se fait-il que sur votre budget supplémentaire vous avez 802 206,99 €uros et l'autre 1 407 513,24 €uros ? Il n'y avait pas d'équilibre.

En fait, il faut tenir compte des restes à réaliser.

Pour la clarté de nos collègues, ainsi que vous le disiez : ce n'est pas toujours évident de manipuler les comptes quand on n'a pas l'habitude, j'avais donc demandé à Muriel de nous ajouter cette fameuse ligne équilibre du budget. Les deux.

Et l'on voit bien l'équilibre des deux côtés, en dépenses et en recettes.

C'était l'une des questions posées en Bureau.

Des questions ?

M. FARAMIN (Dardilly).- Je vais peut-être être un peu ennuyeux. Je bloque sur un chiffre : le total réalisé + restes à réaliser : 8 264 317,07 €uros. Si on se reporte à la page 4 du compte administratif, on trouve 8 244 317,07 €uros sur les documents annexes envoyés.

M. ABADIE, Président.- Il y a peut-être une erreur.

M. FARAMIN (Dardilly).- Les centimes sont les mêmes.

M. ABADIE, Président.- Nous allons vérifier.

M. FARAMIN (Dardilly).- Je pense que ce sont les mêmes bases de calcul puisque c'est un agrégat de la section de fonctionnement pour 7,508 millions d'€uros.

C'est la page 4 du compte administratif : présentation générale du budget.

(M. Faramin donne un tableau à M. ABADIE).

M. ABADIE, Président.- Nous allons vérifier, il est possible que ce soit une erreur de frappe.

Maintenant, il s'agit de savoir lequel est le bon.

Nous regarderons et nous vous apporterons la réponse.

M. DEVINAZ, Vice-président.- Sur les tableaux transmis, nous vous enverrons celui qui a été rectifié.

La somme est bonne. Donc il faudra vérifier dans la délibération ou ailleurs.

Les autres pages vous permettent d'avoir le détail des chapitres.

Je pense qu'avec cet outil-là, c'est difficile me semble-t-il d'être plus transparent.

Mme DUBOS, Vice-présidente.- Sur la page 1 du fonctionnement, le total est de 3 754 686,49 €uros. Et il est reporté à 3 774 916,49 €uros.

Ce sont les 20 000 €uros d'écart.

M. DEVINAZ, Vice-président.- Budget supplémentaire : cela constitue un budget d'ajustement qui intervient en cours d'année, en l'occurrence en milieu d'année, pour équilibrer ce que nous avons prévu au budget primitif et intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Je rappelle que nous ne sommes pas tout à fait comme dans une commune, nous sommes un peu spécialisés, et nous exécutons dans notre spécialisation ce que les communes nous commandent. Et je reformule l'inquiétude qui a été formulée en Bureau : à un moment donné, il faut parler clair avec nos communes pour savoir si elles sont bien conscientes de tout ce qu'elles ont commandé au SIGERLY, de façon qu'à un moment il n'y ait pas d'incompréhension entre la commune qui nous donne des ordres et celui qui les exécute.

(Lecture du budget supplémentaire 2009 — budget principal)

Des questions avant de passer au vote ?

M. ABADIE, Président.- Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le budget supplémentaire 2009 — budget principal est adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant aux trois budgets supplémentaires, et vous verrez qu'ils sont tous en excédent.

C-2009-06-17/08

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR SATHONAY-CAMP

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. DEVINAZ, Vice-président.- *(Lecture du budget supplémentaire 2009- budget annexe réseau de chaleur Sathonay-Camp)*

Des précisions à demander ?

M. ABADIE, Président.- Nous passons au vote, sachant que je ne participe pas au vote sur le budget de Sathonay-Camp.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le budget supplémentaire 2009 — budget annexe réseau de chaleur Sathonay-Camp est adopté à l'unanimité.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009
BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR LA TOUR DE SALVAGNY**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. DEVINAZ, Vice-président.- (*Lecture du budget supplémentaire 2009- budget annexe réseau de chaleur La Tour de Salvagny*).

Pas de questions ?

M. ABADIE, Président.- Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le budget supplémentaire 2009 — budget annexe réseau de chaleur La Tour de Salvagny est adopté à l'unanimité.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009
BUDGET ANNEXE INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

M. DEVINAZ, Vice-président.- (*Lecture du budget supplémentaire 2009- budget annexe installations photovoltaïques*)

Y a-t-il des commentaires ?

M. ABADIE, Président.- Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le budget supplémentaire 2009 — budget annexe installations photovoltaïques est adopté à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES

M. ABADIE, Président.- Avez-vous des questions diverses ?

M. PERARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or).- Ce n'est pas une question, mais une réflexion.

Je voudrais savoir si au niveau du SIGERLy, on pourrait créer un groupe de travail dans le cadre du développement durable pour avoir une réflexion sur l'installation d'éoliennes en centre-ville, les nouveaux modèles en vertical. On travaille beaucoup sur la MDE. On est un opérateur en électricité puisqu'on fait du photovoltaïque, et il faut montrer l'exemple. Donc je voudrais savoir si on pouvait créer un groupe de travail, auquel j'aurais aimé participer.

M. ABADIE, Président.- Je prends avec plaisir la question qui est posée. On a déjà des groupes de travail, c'est M. Marc Rodriguez qui s'en occupe, un sur les illuminations, un autre travaille sur les problématiques d'éclairage des espaces verts et des lotissements. Mais on peut créer un troisième groupe de travail.

C'est une très bonne idée, ne serait-ce que pour faire le point sur tout ce qui existe en matériel, parce qu'il y a là aussi beaucoup d'évolutions. Et si j'ai bien compris la question, quand on parle d'éolien en milieu urbain, on est loin de ce que vous voyez quand vous descendez sur la vallée du Rhône.

Je suis d'accord et nous allons voir.

Je ne sais pas qui va s'en occuper ?

Mme DUBOS, Vice-présidente.- Je veux bien m'en occuper.

M. ABADIE, Président.- D'autres points divers ?

M. LABIE (Bron).- Au-delà de l'éolienne en ville, on pourrait peut-être élargir la réflexion à l'électricité d'origine renouvelable en site urbain.

L'éolien en ville, ce n'est pas évident, on le sait, même si des technologies existent. Et le SIGERLY a déjà beaucoup développé du photovoltaïque. On peut peut-être se poser la question de façon un peu plus large, car l'éolien en ville, on risque de vite en faire le tour.

M. ABADIE, Président.- Nous pouvons ouvrir un atelier sur le développement durable avec à l'intérieur, en effet, l'évolution de l'éolien en milieu urbain.

M. CORON.- La réponse pour M. FARAMIN : quand on fait le total des réalisés plus restes à réaliser, le chiffre de 54 au lieu de 74, si on fait bien la somme de 19 plus 35, cela fait 54 et non 74.

L'erreur est dans la saisie qui a été recopiée.

M. ABADIE, Président.- Je vous remercie.

C'est une erreur de frappe. Cela ne remet pas en cause les chiffres que nous avons puisque toutes les balances étaient vérifiées.

Je vous remercie tous d'avoir participé.

Et je vous souhaite de bonnes vacances, pour ceux qui en prennent dès à présent.

(La séance est levée à 20h35)

DELIBERATIONS

C-2009-06-17/01

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2008 DRESSÉS PAR MONSIEUR LE RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2008 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le rapprochement, entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur, permet de constater l'identité de résultats (budget principal et budgets annexes).

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris les rattachements au 31 décembre 2008 et sans application de la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) dressés pour l'exercice 2008 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- d'adopter les comptes de Gestion 2008 (budget principal et budgets annexes) de Monsieur le Receveur



**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008 –
BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Tout comme le Budget, le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle.

Dans le cas du SIGERLy, les opérations sont regroupées sous les fonctions :

Fonction 0 – Services généraux

- Sous fonction 01 - opérations non ventilables.
- Sous fonction 020 - administration générale de la collectivité.

Fonction 8 – Aménagements et services urbains

- Sous fonction 814 – éclairage public
- Sous fonction 816 – autres réseaux services divers
- Sous fonction 821 – équipement de voirie
- Sous fonction 824 – autres opérations d'aménagement urbain

Fonction 9 – Action économique

- Sous fonction 93 – aides à l'énergie

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (2 à 9) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
- Les ratios (p. 2),
- De la page 4 à la page 9 intitulées « Présentation générale du budget », sont présentés :
 - Une double page intitulée « Vue d'ensemble » présentant l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement (p. 4 et 5),
 - Une double page intitulée « Section de fonctionnement - chapitres » donnant les dépenses et recettes de fonctionnement (p. 6) ainsi que les dépenses et recettes d'investissement (p. 7),
 - Une double page intitulée « Balance générale du budget » (p.8 et 9).

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 23 « résultats budgétaires de l'exercice » (tableau II-1) et page suivante, Etat II-1 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal ».

- La section de fonctionnement avec le détail par article des dépenses (p. 10 à 12) suivi du détail des recettes (p. 13).
- La section d'investissement avec le détail par article des dépenses (p. 14-15) suivi du détail des recettes (p. 16-17).
- La présentation croisée par fonction (p. 19 à 28)

- Etat de la dette (p. 29 à 31)
- Les annexes : méthode utilisée pour les amortissements, état des entrées et sorties des immobilisations, état du personnel, présentation du budget principal et des budgets annexes (p. 32 à 67)

□ **ARRÊTÉ DES COMPTES**

FONCTIONNEMENT

<u>Section de Fonctionnement – Dépenses</u>	7 508 455,22 €
Total des opérations réelles :	7 419 931,78 €
Total des opérations d'ordre :	88 523,44 €
Restes à réaliser :	735 631,85 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 019 054,64 €
Restes à réaliser	735 631,85 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 450 597,58 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 579 736,41 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 370 089,77 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	453,38 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	88 523,44 €

<u>Section de Fonctionnement – Recettes</u>	11 788 815,69 €
Total des opérations réelles :	11 788 684,69 €
Total des opérations d'ordre :	131,00 €
Restes à réaliser :	130 325,60 €

Chapitre 013 - Atténuation de charges	13 807,22 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	131,00 €
Chapitre 70 - Produits des services	89 726,16 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 676 849,32 €
Restes à réaliser subventions Région, ADEME	130 325,60 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	2 902 431,70 €
Chapitre 76 – Revenus des valeurs mobilières de placement	11 223,74 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	94 646,55 €

On constate un solde d'exécution de fonctionnement pour 2008 de	4 280 360,47 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2007 de	6 159 464,27 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	10 439 824,74 €

Compte tenu des restes à réaliser, 735 631,85 € en dépenses et 130 325,60 € en recettes, le résultat global s'élève à **9 834 518,49 €**

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	25 864 951,42 €
Total des opérations réelles :	24 310 905,17 €
Total des opérations d'ordre :	1 554 046,25 €
Restes à réaliser :	9 826 933,66 €

Dépenses d'équipement

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : licences logiciels	2 382,40 €
Restes à réaliser	1 668,42 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : matériel de bureau-mobilier-véhicules	525 680,86 €
Restes à réaliser	3 825,17 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	17 887 556,25 €
Restes à réaliser	9 581 014,02 €
Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers.....	360 270,58 €
Restes à réaliser	240 426,05 €

Dépenses financières

Chapitre 16 – Emprunts et dettes.....	5 529 833,21 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	5 181,87 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	131,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	1 553 915,25 €

Section d'Investissement – Recettes	26 001 136,98 €
Dont Affectation N-1 :	3 169 483,63 €
Total des opérations réelles :	21 189 214,66 €
Total des opérations d'ordre :	1 642 438,69 €
Restes à réaliser :	9 670 591,75 €

Chapitre 10 - Dotations (FCTVA) hors c/1068	737 270,18 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	41 263,09 €
Restes à réaliser	134 400,00 €
Chapitre 16 – Emprunts	18 167 000,00 €
Restes à réaliser	8 400 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	61 366,61 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 934 109,06 €
Restes à réaliser	986 000,00 €
Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers	248 205,72 €
Restes à réaliser	150 191,75 €

Chapitre 040- Opérations d'ordre entre sections	88 523,44 €
Chapitre 041- Opérations patrimoniales.....	1 553 915,25 €
La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de..	136 185,56 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de	- 9 012 155,15 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	- 8 875 969,59 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **9 826 933,66 €** en dépenses et de **9 670 591,75 €** en recettes (solde négatif de **156 341,91 €**).
Le résultat global s'élève donc à **- 9 032 311,50 €**

On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2008 et du Compte de Gestion 2008 sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération, soit **9 032 311,50 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**- 8 875 969,59 €**) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (**- 156 341,91 €**).

Monsieur le 1er Vice-président demande à Monsieur le Président de bien vouloir sortir quelques instants.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2008



C-2009-06-17/03

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008
BUDGET ANNEXE, À CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
« RÉSEAU DE CHALEUR SATHONAY-CAMP »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « réseau de chaleur » à Sathonay-Camp, concerne la production et la distribution publique de chaleur. C'est un Service Public Industriel et Commercial exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLY. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la T.V.A.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 8) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « Vue d'ensemble » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.
 - page 5, « section d'exploitation » qui récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
 - page 6 « section d'investissement » qui récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
 - pages 7 et 8 « Balance générale du budget », détaillent les mandats et les titres émis

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, Etat II-2 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».

- La section de fonctionnement, détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	53 202,28 €
Total des dépenses réelles :	51 168,28 €
Total des opérations d'ordre :	2 034,00 €
Restes à réaliser :	13 776,42 €
Chapitre 011 - charges à caractère général (restes à réaliser).....	39 502,03 €
Restes à réaliser :	13 776,42 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 330,00 €
Section de Fonctionnement – Recettes	66 354,61 €
Total des opérations réelles :	66 354,61 €
Chapitre 70 - vente produits fabriqués, prestations de service	66 354,61 €
On constate un solde d'exécution de fonctionnement pour 2008 de	13 152,33 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2007 de	17 699,89 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	30 852,22 €

Compte tenu des restes à réaliser, **13 776,42 €** en dépenses, et **0,00 €** en recettes le résultat global s'élève **17 075,80 €**

INVESTISSEMENT

<u>Section d'Investissement – Dépenses</u>	229 333,57 €
Dépenses d'équipement	
Chapitre 23 – immobilisations en cours	229 333,57 €
<u>Section d'Investissement – Recettes</u>	260 532,00 €
Total des opérations d'ordre :	2 034,00 €
Chapitre 13 – subventions d'investissement	28 565,00 €
Chapitre 16 - emprunts	229 933,00 €
La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de ...	31 198,43 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de	0,00 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	31 198,43 €

Le résultat global s'élève à 31 198,43 €

On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2008 et du Compte de Gestion 2008 du budget annexe « réseau de chaleur de Sathonay-Camp » sont en parfaite concordance.

Monsieur le 1er Vice-président demande à Monsieur le Président de bien vouloir sortir quelques instants.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2008



C-2009-06-17/04

<p align="center">RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008 BUDGET ANNEXE, À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, « LA TOUR DE SALVAGNY »</p>
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

□ PRÉSENTATION GENERALE

L'activité « réseau de chaleur » à La Tour de Salvagny, concerne la production et la distribution publique de chaleur. C'est un Service Public Industriel et Commercial exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la T.V.A..

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 6) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « Vue d'ensemble » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.
 - page 5, « section d'exploitation » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
 - page 6 « section d'investissement » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
 - pages 7 et 8 « Balance générale du budget », détaillent les mandats et les titres émis.

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, Etat II-2 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».

- La section de fonctionnement, détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	553 409,35 €
Restes à réaliser :	82 320,77 €
Dépenses d'équipement	
Chapitre 23 – immobilisations en cours	553 409,35 €
Restes à réaliser :	82 320,77 €
Section d'Investissement – Recettes	54 953,70 €
Restes à réaliser :	585 683,10 €
Chapitre 13 – subventions d'investissement	54 953,70 €
Restes à réaliser :	208 733,10 €
Chapitre 16 - emprunts	0,00 €
Restes à réaliser :	376 950,00 €
La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de....	- 498 455,65 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de	0,00 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	- 498 455,65 €

Compte tenu des restes à réaliser, **82 320,77 €** en dépenses, et **585 683,10 €** en recettes le résultat global s'élève **4 906,68€**

On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2008 et du Compte de Gestion 2008 du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » sont en parfaite concordance.

Monsieur le 1er Vice-président demande à Monsieur le Président de bien vouloir sortir quelques instants.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2008



C-2009-06-17/05

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008
BUDGET ANNEXE, À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
« INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « Photovoltaïque » concerne la production et la vente d'électricité par le syndicat. C'est un Service Public Industriel et Commercial exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la T.V.A.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 6) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « Vue d'ensemble » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.
 - page 5, « section d'exploitation » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
 - page 6 « section d'investissement » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
 - pages 7 et 8 « Balance générale du budget », détaillent les mandats et les titres émis

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, Etat II-2 intitulé « Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».

- La section de fonctionnement, détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	58 427,13 €
Restes à réaliser	447 219,96 €
Dépenses d'équipement	
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	0,00 €
Restes à réaliser	351 778,95 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	58 427,13 €
Restes à réaliser	95 441,01 €
Section d'Investissement – Recettes	0,00 €
Restes à réaliser	506 000,00 €
Chapitre 13 – subventions d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser	29 120,00 €
Chapitre 16 - emprunts	0,00 €
Restes à réaliser	476 880,00 €
La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de ...	- 58 427,13 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de	0,00 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	- 58 427,13 €

Compte tenu des restes à réaliser, **447 219,96 €** en dépenses, et **506 000,00 €** en recettes le résultat global s'élève **352,91 €**



On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2008 et du Compte de Gestion 2008 du budget annexe « installations photovoltaïques » sont en parfaite concordance.

Monsieur le 1er Vice-président demande à Monsieur le Président de bien vouloir sortir quelques instants.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2008



AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2008 BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Après avoir examiné le compte administratif 2008, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Je propose donc au Comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>	4 280 360,47 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif).....	6 159 464,27 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	10 439 824,74 €
D Solde d'exécution d'investissement (Dépenses 001 besoin de financement).....	- 8 875 969,59 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (excédent de financement)	- 156 341,91 €
F Besoin de financement (= D + E)	- 9 032 311,50 €
AFFECTATION = C (= G + H)	10 439 824,74 €
1) G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement	9 032 311,50 €
(= couverture du besoin de financement F)	
2) H Report en fonctionnement Recettes 002	1 407 513,24 €

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- Reporter le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour - **8 875 969,59 €**
- Affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **9 032 311,50 €**
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **1 407 513,24 €**



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 - BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Conformément aux dispositions du CGCT, le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2008 peuvent être intégrés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement permettra ainsi de financer une part des investissements sans avoir de recours supplémentaire à l'emprunt.

En investissement, les principaux travaux prévus concernent :

Les travaux de dissimulation et Eclairage Public (Article 2315) pour 1 372 316,99 €

Le budget supplémentaire 2009 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général - 300 000,00 €

Chapitre 66 – Charges financières 50 000,00 €

023 - Virement à la section d'investissement 1 052 206,99 €

Soit un total de 802 206,99 €

Restes à réaliser 2008 735 631,85 €

Soit un total général de 1 537 838,84 €

Recettes de Fonctionnement

Restes à réaliser 2008 130 325,60 €

Résultat 2008 1 407 513,24 €

Soit un total général de 1 537 838,84 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 23 - Immobilisations en cours 1 405 206,99 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières 5 000,00 €

Chapitre 458 – Opérations d'investissement sous mandat 35 900,00 €

Chapitre 041 – Opérations d'ordre patrimoniales 25 000,00 €

Soit un total de 1 471 106,99 €

Restes à réaliser 2008 9 826 933,66 €

Résultat 2008 8 875 969,59 €

Soit un total général de 20 174 010,24 €

Recettes d'investissement

021 - Virement de la section de fonctionnement 1 052 206,99 €

Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 9 032 311,50 €

Chapitre 458 – Opérations d'investissement sous mandat 35 900,00 €

Chapitre 13 – Subventions d'équipement 358 000,00 €

Chapitre 041 – Opérations d'ordre patrimoniales 25 000,00 €

Soit un total de 10 503 418,49 €

Restes à réaliser 2008 9 670 591,75 €

Soit un total général de 20 174 010,24 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2008 et de l'affectation en réserves au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2009, en recettes ligne codifiée 002 : **1 407 513,24 €**
- reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2009 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : **8 875 969,59 €**
- affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : **9 032 311,50 €**
- reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses de fonctionnement : **735 631,85 €**
 - en recettes de fonctionnement : **130 325,60 €**
 - en dépenses d'investissement : **9 826 933,66 €**
 - en recettes d'investissement : **9 670 591,75 €**
- se prononcer favorablement sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.



C-2009-06-17/08

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009
BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR SATHONAY-CAMP

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Conformément aux dispositions du CGCT, le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2008 peuvent être intégrés, en fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2009 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Article 6061 – fournitures non stockables	14 272,54 €
Soit un total de	14 272,54 €
Restes à réaliser 2008	13 776,42 €
Soit un total général de	28 048,96 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	200,00 €
Soit un total de	200,00 €
Résultat 2008	30 852,22 €
Soit un total général de	31 052,22 €

La section de fonctionnement est présentée avec un excédent de 2 803,22 € compte tenu de la reprise des restes à réaliser.

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	200,00 €
Soit un total général de	200,00 €

Recettes d'investissement

Résultat 2008	31 198,43 €
Soit un total général de	31 198,43 €

La section d'investissement est présentée avec un excédent de 30 998.43 €

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité⁽¹⁾ des membres présents de :

- reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2008, en recettes ligne codifiée 002 : **30 852,22 €**
- reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2009 correspondant à un excédent de financement, en recettes ligne codifiée 001 : **31 198,43 €**
- reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe :
 - soit en dépenses de fonctionnement **13 776,42 €**



⁽¹⁾ Un délégué n'a pas souhaité prendre part au vote en raison de son appartenance à la commune de Sathonay-Camp

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR LA TOUR DE SALVAGNY

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Conformément aux dispositions du CGCT, le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2008 peuvent être intégrés, en fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2009 se présente donc ainsi :

Dépenses d'investissement

Restes à réaliser 2008	82 320,77 €
Résultat 2008	498 455,65 €
Soit un total général de	580 776,42 €

Recettes d'investissement

Restes à réaliser 2008	585 683,10 €
Soit un total général de	585 683,10 €

La section d'investissement est présentée avec un excédent de 4 906,68 € compte tenu de la reprise des restes à réaliser.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité⁽¹⁾ des membres présents de :

- reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2009 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : **498 455,65 €**
- reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **82 320,77 €**
 - en recettes d'investissement : **585 683,10 €**



⁽¹⁾ Deux délégués n'ont pas souhaité prendre part au vote en raison de leur appartenance à la commune de La Tour de Salvagny

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 BUDGET ANNEXE INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président

Conformément aux dispositions du CGCT, le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2008 peuvent être intégrés, en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2009 se présente donc ainsi :

Dépenses d'investissement

Restes à réaliser 2008	447 219,96 €
Résultat 2008	58 427,13 €
Soit un total général de	505 647,09 €

Recettes d'investissement

Restes à réaliser 2008	506 000,00 €
Soit un total général de	506 000,00 €

La section d'investissement est présentée avec un excédent de 352,91 € compte tenu de la reprise des restes à réaliser.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2009 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : **58 427,13 €**
- reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **447 219,96 €**
 - en recettes d'investissement : **506 000,00 €**

